

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

1) LOCATION

La location est par le propriétaire de l'immeuble, aux tarifs indiqués sur le site.

3) PAIEMENTS - BON DE LOCATION

Dès réception de la confirmation, le client doit verser un acompte égal à 25 % du montant de la location majoré de US\$ 30,-- / SFR 40,-- / Euro 25,-- par logement pour les frais de réservation.

Le paiement du solde doit être effectué au moins 42 jours avant le début de la location.

Dès réception du solde, le bon de location sera adressé au client. Pour les réservations effectuées moins de 42 jours avant le début de la location, le client doit immédiatement régler le montant total de la réservation.

4) PERIODE MINIMUM DE LOCATION - PRIX

La période minimum de location est généralement d'une semaine, du samedi au samedi. Les prix de location s'entendent par logement et par semaine et sont subdivisés en fonction de périodes saisonnières.

5) HORAIRE D'ARRIVÉE ET DE DÉPART

Le jour d'arrivée/départ est le samedi aux horaires suivants:

Arrivée entre 17h et 20h;

Départ entre 8h et 10h.

Toute modification de la date et de l'heure d'arrivée doit être communiquée et approuvée par le propriétaire au plus tard 3 jours à l'avance. En cas de retard fortuit le jour d'arrivée, le client est tenu de téléphoner au propriétaire. Au cas où le propriétaire ou son représentant ne serait pas joignable et qu'on ne puisse lui communiquer un éventuel retard, au cas où le retard n'aurait pas été communiqué au préalable ou au cas où le propriétaire ne pourrait accepter une arrivée retardée, les éventuels frais d'hôtel seront à la charge du client. Le propriétaire ou son représentant qui serait contraint à un déplacement imprévu, peut demander au client le remboursement de ses frais.

7) MODALITÉS À L'ARRIVÉE

À son arrivée dans le logement, le client est tenu de présenter le bon de location ainsi que son passeport ou sa carte d'identité au propriétaire ou à son représentant, pour l'enregistrement des présences conformément à la loi.

8) DÉPÔT DE GARANTIE

Lors de la remise des clés, le client doit verser au propriétaire ou à son représentant, le dépôt de garantie en EURO et en espèces selon indication figurant dans la description du logement ainsi que sur le bon de location. Cette caution lui sera restituée à son départ, sauf déduction des éventuels dégâts causés dans le logement et des éventuels frais supplémentaires non compris dans le prix de location. **LE PROPRIÉTAIRE OU SON REPRÉSENTANT REFUSERA L'ACCÈS DU LOGEMENT AU CLIENT QUI NE LUI AURA PAS VERSÉ LA CAUTION.** En cas de dommages, le propriétaire se réserve le droit d'imputer au client les frais relatifs. Si un vacancier anticipe son départ, le propriétaire ou son représentant est autorisé à restituer le dépôt de garantie par la poste (sauf déduction des éventuels dégâts et frais supplémentaires) après avoir effectué le contrôle de l'inventaire et du logement.

9) NOMBRE DE PERSONNES - SUBSTITUTION DE PERSONNES – ANIMAUX DOMESTIQUES

Seules les personnes dont les noms figurent sur le bulletin de réservation pourront demeurer dans le logement. Leur nombre (adultes et enfants) ne peut excéder le nombre de places de couchage indiqué dans le catalogue, sauf les enfants de moins de 2 ans. Toute substitution de personne durant la période de location est interdite si elle n'a pas reçu auparavant l'accord du propriétaire.

10) MÉNAGE

Les logements sont livrés propres et en ordre. Le client doit verser au propriétaire ou à son représentant le montant en Euro des frais de ménage. Ce montant ne comprend pas le nettoyage de la cuisine ni l'enlèvement des ordures ménagères qui sont à la charge du client. À défaut, le propriétaire ou son représentant devra imputer des frais supplémentaires au client, outre le montant dû.

11) CHAUFFAGE

Vu la situation de la fourniture d'énergie et des lois actuellement en vigueur, l'usage du chauffage (période d'allumage et d'arrêt, température ...) est déterminé par des dispositions qui varient d'une région à l'autre. À titre indicatif, les installations de chauffage ne peuvent fonctionner que de novembre à avril. Le coût du chauffage selon consommation doit être payé directement sur place au propriétaire ou à son représentant avant le départ.

12) ENTRETIEN EXTERIEUR

Si nécessaire, le propriétaire ou son représentant se réserve le droit d'accès à la propriété pour effectuer les travaux d'entretien indispensables (jardin, piscine, etc...).

13) MODIFICATIONS - ANNULATIONS

Pour toute modification apportée à la réservation, il sera facturé au client la somme de US\$ 70,-- / SFR 80,-- / EURO 50,--.

L'annulation d'une réservation, même si remplacée par une autre réservation, implique le paiement des indemnités suivantes **OUTRE LES FRAIS DE RÉSERVATION ET D'ÉVENTUELS FRAIS EXTRA:**

15% du montant total de la réservation jusqu'au 75ème jour avant le début de la location;

25% du 74ème au 43ème jour avant le début de la location;

50% du 42ème au 30ème jour avant le début de la location;

90% du 29ème à 1 jour avant le début de la location;

100% le jour d'arrivée ou si le client ne se présente pas

5) TRIBUNAL COMPÉTENT - JURIDICTION

Pour toute contestation concernant la réservation et la location, seule la loi italienne est appliquée et le lieu de juridiction est celui de Florence. La souscription du bulletin de réservation et la réservation elle-même impliquent la connaissance des conditions générales et comportent leur acceptation sans réserve ni exception. Si quelques conditions de ce contrat étaient où devenaient non valables ou si dans ce contrat devait se vérifier une lacune, la validité des conditions restantes ne peut être mise en cause.